

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 21/01/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Nombre de membres en exercice : 37 **Etaient présents,**

Nombre de présents : 30 Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe à partir de 19H15, BEAUCHEF Régis, BLOUET Jean-Pierre, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BRETON Dominique, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe jusqu'à 20H20, JARRY Sylvain, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROGER Joël, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Nombre de votants : 35 **Absents excusés :** Mmes MM ALLEAUME Philippe jusqu'à 19H15, BOUVIER-WITTER Françoise, GRANDIN Philippe à partir de 20H20, LERAY Christophe

Présents par procuration : Mmes MM. CANU Emmanuel (pouvoir à M. LEROUX Éric), DREUX-COUSIN Virginie (pouvoir à Mme CHEVALIER Manuela), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT Michel), HAIRIE François (pouvoir à M. TURCAN Philippe), MARTEAU Mildred (pouvoir à M. JARRY Sylvain)

Secrétaire de séance : M. GAIGNON Loïc

ADMINISTRATION GENERALE

**Aménagement d'une salle de convivialité au stade de football de Passais Villages :
 Actualisation du Plan de financement**

Le montant estimatif actualisé se porte à 120 960.00 € HT (Travaux : 112 000.00 € - Maitrise d'œuvre 8% : 8 960.00 €)

Plan de financement :

Aide DETR : 27 000.00 € sur un montant éligible de 90 160.00 € HT (soit 22.32 % du montant total actualisé) notifiée le 09/06/21

Département : 24 192.00 € (soit 20 % du montant total actualisé)

Fédération Française de football : 20 000.00 € + bonification de 2 000.00 € pour les projets situés en milieu rural, soit 22 000.00 € (18.19 % du montant total actualisé) sous condition du maintien des conditions d'octroi de la bonification de 2 000.00 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 47 768.00 € (39.49 %).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le plan de financement ;
- **DELEGUE** au Président l'actualisation du plan de financement en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne et de la Fédération Française de Football ;
- **AUTORISE** le Président à lancer une consultation en procédure adaptée pour un marché de travaux ;

AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Le conseil communautaire a délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Le Président,
 Léopold Barré

Accusé de réception en préfecture
 061-200068443-20220127-202210-DE
 Date de télétransmission : 03/02/2022
 Date de réception préfecture : 03/02/2022